



Habitants  
**896 000**



PIB  
**23 397 €**  
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel  
**24 882 €**  
Médiane CdE 20 612 €

## Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.27% de PIB	63.5 par hab.	39.2 par hab.	22.5 par hab.	1.89 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08



**Budget :** En 2020, Chypre a consacré 56 902 680 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 63,51 € par habitant (légèrement moins que la médiane CdE) et 0,27 % du PIB (également légèrement en dessous de la médiane CdE). 62% de ce budget ont été dédiés aux tribunaux, 35% aux services du ministère public et 3% à l'aide judiciaire.

### Tribunaux

En ce qui concerne le nombre de tribunaux de 1ère instance, on note une évolution intéressante avec la création en 2019 du nouveau tribunal administratif pour la protection internationale. Cette juridiction est compétente au regard des demandes d'asile et des affaires de protection internationale. Elle a été saisie d'un grand nombre d'affaires en 2020, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'affaires administratives de 1ère instance pour 100 000 habitants, qui est passé de 0,22 en 2018 à 0,32 en 2020.

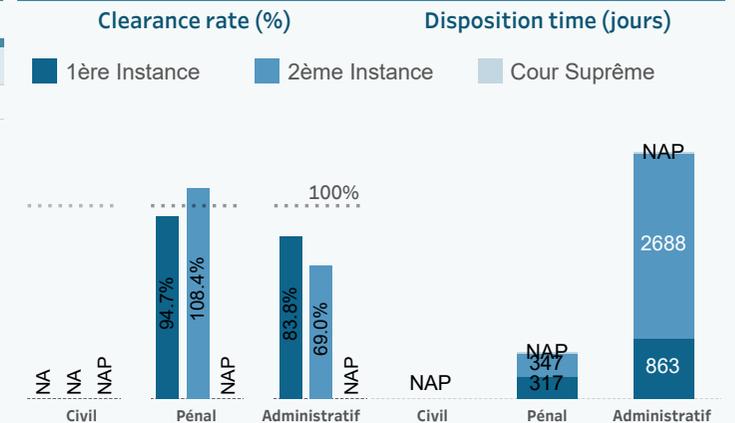
### Professionnels de la justice

En 2020, le nombre de juges pour 100 000 habitants (14,06) est inférieur à la médiane CdE, mais il a augmenté depuis 2014 (11,31). En revanche, le nombre de personnel non-juges (50,11) a diminué depuis 2014 (52,21), ce qui a entraîné une baisse considérable du ratio du personnel non-juges par juge (de 4,6 à 3,6). L'augmentation du nombre d'avocats à 477 pour 100 000 habitants est largement supérieure à la tendance européenne et a atteint certains des niveaux les plus élevés en Europe. La proportion de femmes parmi les juges et les procureurs a continué d'augmenter, en particulier parmi les femmes procureurs qui ont atteint 78% en 2020.

### Les TIC dans le système judiciaire

Chypre est le seul État membre qui n'a pas mis en place un système de gestion informatisée des procédures judiciaires dans les tribunaux et, par conséquent, l'indice TIC est très faible (2,1) par rapport aux autres États membres et entités. En outre, Chypre a le budget le plus faible consacré aux TIC, soit 0,1% du budget des tribunaux.

## Efficacité



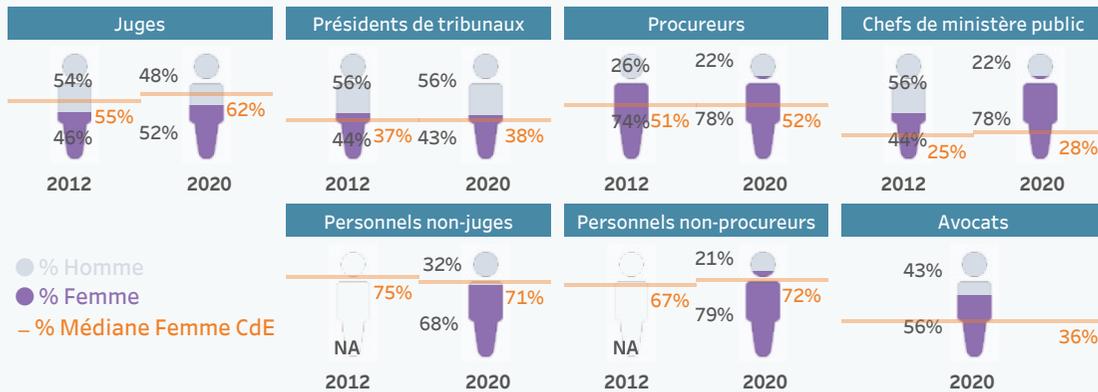
**Efficacité :** Chypre possède un système spécifique à deux niveaux, et les tribunaux de 1ère instance sont apparus considérablement plus efficaces que ceux de 2ème instance (Cour suprême) en 2020. La justice pénale semble être le domaine le plus efficace, les données sur les affaires civiles et commerciales contentieuses n'étant pas disponibles. Le DT le plus élevé parmi les données rapportées est calculé pour les affaires administratives de 2ème instance, qui a atteint en 2020 un niveau parmi les plus élevés d'Europe (2688 jours).

L'impact de la COVID-19 a très probablement conduit à une diminution des CR et à une augmentation significative des DT au regard de toutes les affaires, à l'exception des affaires pénales de 2ème instance, pour lesquelles le nombre d'affaires nouvelles en 2020 a considérablement diminué, ce qui a permis d'améliorer le CR (de 26 points de pourcentage) et de réduire de moitié le DT.

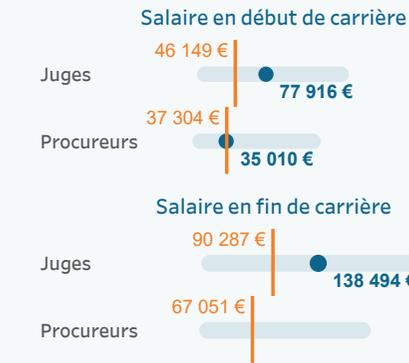
## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



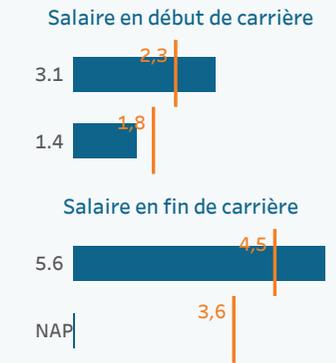
## Parité



## Salaires bruts absolus

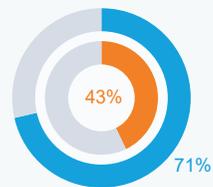


## Ratio avec le salaire moyen brut annuel



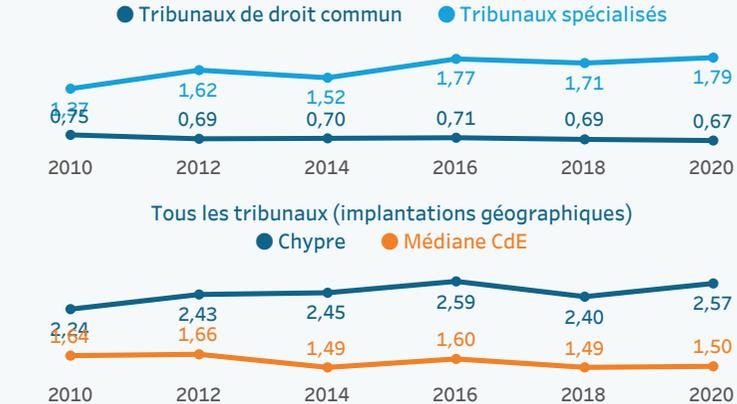
## Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



● Tribunaux spécialisés  
● Tribunaux de droit commun  
● Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



## TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Chypre	Médiane CdE	
Taux de déploiement	2.68	6,5	6,6	
Communication avec les tribunaux	Civil	2.46	5,7	6,1
	Pénal	2.18	6,1	4,1
	Administratif	1.72	5,0	7,3
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	1.38	7,3	7,4
	Pénal	1.38	7,3	7,0
	Administratif	0	7,3	7,2
Aide à la décision	Civil	3.61	7,0	7,3
	Pénal	2.9	7,3	7,2
	Administratif	3.61	7,3	7,2

## Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

**Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)\*100**

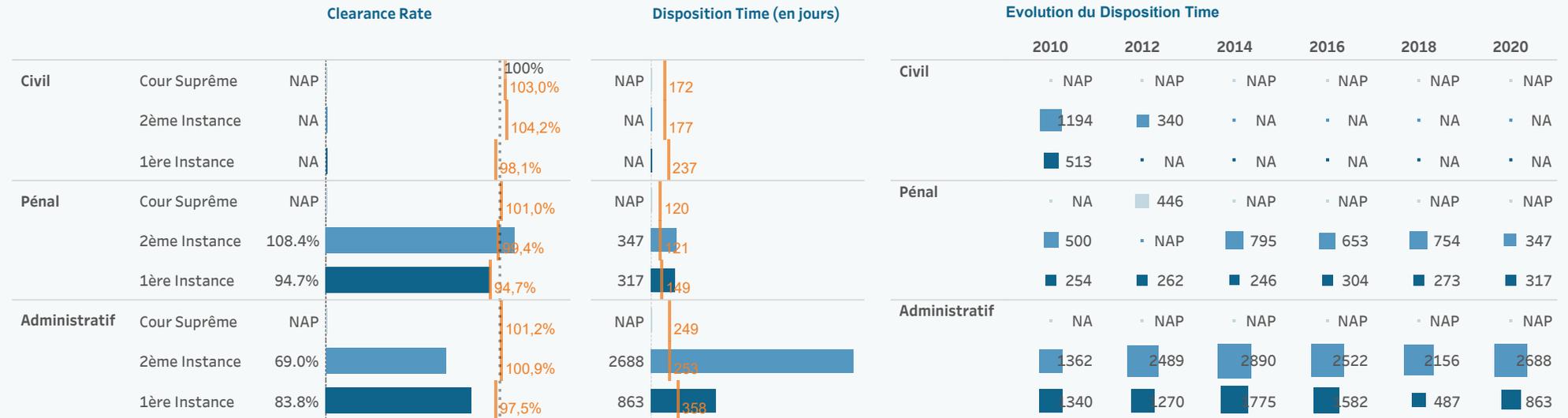
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue  
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

**Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)\*365**

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

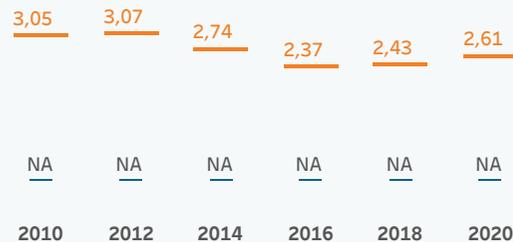
Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

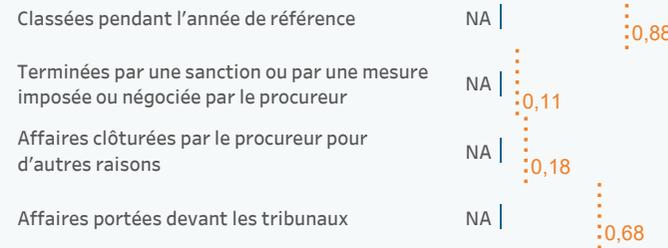


## Ministère public

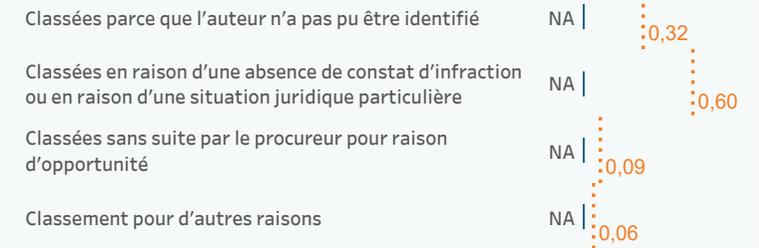
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

## Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

[www.cylaw.com](http://www.cylaw.com)

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

[www.cylaw.com](http://www.cylaw.com)

3 - Informations sur le système judiciaire

[www.supremecourt.gov.cy](http://www.supremecourt.gov.cy)